



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2025

Lieu : Salle du conseil, mairie de Saint-Paul-en-Chablais

Date de convocation : le 20 février 2025

Président de séance : GILLET Bruno

Secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (14) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra (arrivée à 19h30), VEZIN Pascale, VIOLLAZ Emilie (arrivée à 20h), WAGNER Jean-Pierre

Absents (0) :

Excusés (4) : PAUTHIER Marie-Françoise, pouvoir à DUCRET Marie-Claire
WIART Florine, pouvoir à GRIVEL Mélanie
BURNET Stéphanie, pouvoir à GALLAY Claude
TRINCAT Christophe, pouvoir à CHEVALLAY Patrice

Votants (18)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h06, et rappelle l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1 Approbation du PV de la séance du 12 février 2025
- 2 Décision sur le nombre d'adjoints
- 3 Election d'un adjoint ou délégués et fixation de l'ordre du tableau
- 4 Les commissions communales et de la CCPEVA
- 5 SYANE, enfouissement des réseaux rues de Blonay et Allobroges : approbation du plan de financement définitif
- 6 Désignation de référents pour le Conseil supérieur du notariat
- 7 Rapports des commissions
- 8 Questions diverses
- 9 Agenda

1. Approbation du PV de la séance 12 février 2025.

Monsieur le Maire donne lecture des points abordés lors du dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 12 février 2025.

Le conseil municipal décide de changer l'ordre des délibérations afin que l'ensemble des élus soient présents pour aborder les délibérations concernant le remplacement de l'adjoint à l'urbanisme démissionnaire.

Avec l'accord du conseil à l'unanimité, Monsieur le Maire commence par le point 5 de l'ordre du jour.

2. SYANE, enfouissement des réseaux rues de Blonay et Allobroges : approbation du plan de financement définitif

Monsieur le Maire, expose que le SYANE (Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2024, l'ensemble des travaux d'enfouissement des réseaux RUE DE BLONAY et RUE DES ALLOBROGES et présente le plan de financement contractuel :

D'un montant global estimé à 311 126,19 € TTC

Avec une participation financière communale de 111 920,56 € TTC

Et une contribution au budget de fonctionnement de 9 333,79 € TTC

Une délibération avait été prise en octobre 2024, acceptant l'étude de cette opération.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation, il convient que le conseil délibère sur ce plan de financement annexé.

Monsieur le Maire regrette que les travaux se fassent avant les travaux liés au projet de l'école et propose de prévoir un avenant pour déplacer la grande armoire qui dessert le groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière :
D'un montant global estimé à 311 126,19 € TTC
Avec une participation financière communale de **111 920,56 € TTC**
Et une contribution au budget de fonctionnement de **9 333,79 € TTC**
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement des travaux et des honoraires divers, soit 7 467,03 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.
le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 89 536,45 € TTC.
le solde sera régularisé lors du décompte final.
- Sollicite le Syane par avenant pour déplacer l'armoire générale de distribution

3. Désignation de référents pour le Conseil supérieur du notariat

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire que la commune désigne un référent dans le cadre de la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics.

En effet :

- L'apostille et la légalisation de documents, apposées sur les actes destinés à être produits à l'étranger, consistent toutes les deux à attester de l'authenticité de la signature, du sceau ou du timbre figurant sur un acte public.
- Aujourd'hui, l'apostille est délivrée par les parquets généraux sur la base des informations transmises, périodiquement, par les communes, tels les spécimens des sceaux communaux et les échantillons des signatures des élus et des agents disposant d'une délégation. La légalisation est délivrée par un service dédié du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.
- La réforme pour la justice a prévu le transfert au notariat de la compétence pour délivrer ces formalités d'apostille ou de légalisation, ainsi que leur dématérialisation. Cette réforme doit entrer en vigueur le 1^{er} mai 2025 s'agissant de l'apostille et le 1^{er} septembre 2025 s'agissant de la légalisation des documents publics.

- Les notaires qui seront chargés de la délivrance de ces formalités doivent pouvoir comparer la signature figurant sur le document qui leur est soumis à celle de l'agent public. Cette comparaison s'effectuera avec les signatures des autorités publiques enregistrées dans une base informatique dédiée.
- Afin de pouvoir mettre en œuvre cette réforme avant le 1^{er} mai, chaque commune doit désigner un référent qui sera le point de contact des organisations du notariat pour l'alimentation initiale de la base. Il aura accès au portail pour y verser les signatures des élus habilités et des agents qui signent les actes publics susceptibles d'être produits à l'étranger.

Après avoir entendu l'exposé, Monsieur Christian PODEVIN se porte volontaire pour être le référent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur PODEVIN comme référent dans le cadre de la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics.

Arrivée de Sandra REBUT à 19h30.

4. INFORMATIONS :

4a. SANTEALP

Monsieur le Maire rapporte sa rencontre avec Mr Baillard de SANTEALP, accompagné de Franck MARTIGNIERE au sujet de l'implantation d'une maison médicale en lieu et place de la maison de santé. Des propositions de valorisation foncière ont été faites, avec une partie du financement réalisé en dation.

Le projet comporterait 13 logements pour obtenir un équilibre financier en plus de la maison de santé, de la crèche et l'épicerie. Le problème est le stationnement qui jugé insuffisant : toute construction doit pouvoir accueillir le stationnement des habitants et des visiteurs sans compter sur les parkings publics.

La construction de parking souterrain s'impose mais qui va augmenter la recherche d'équilibre financier de l'opération.

Une rencontre est prévue avec l'EPF (Etablissement Public Foncier), qui porte actuellement le financement de la maison BORDAS, pour échanger sur les propositions.

4b. Rencontre avec le vice-président départemental délégué aux routes

Monsieur le Maire rapporte sa rencontre avec le vice-président départementale des routes, Lionel TARDY, accompagné de Nicolas RUBIN et Josiane LEI. En vue de l'amélioration du réseau routier : routes départementales directement et aide pour les routes communales.

Le sujet était la sécurisation routière précisant qu'il y a eu **9 accidents mortels sur 7 ans**.

Monsieur le Maire a exposé les lieux dangereux :

- Carrefour sous l'Eglise de Saint Paul : création d'un giratoire : actuellement
- Route de la Chaumière : route départementale (qui devait être remplacée par une bretelle avant 2009) : élargissement de la chaussée sur l'emprise talus amont pour sécuriser les passages piétons (50 ml sur 2.5 m de largeur)
- Route de la Chaumière : actuellement RD, déclassement en route communale à sens unique ?
- Sécurisation de l'arrêt de bus au lieu-dit Chez les Laurents : non-respect des voitures qui doublent les cars
- Vu les nouveaux trajets des frontaliers : l'axe du collège de Saint Paul (540 élèves) – route du Chêne – route des Grands Prés – Route de Rully : passage en route

départementale ? Refus du département qui demande de renvoyer les véhicules au chef-lieu direction Thollon et Lugrin.

- Adaptation du chemin de Roseire (Lugrin) pour l'accès à la RD24
- Carrefour de la Beunaz : secteur 50 km/h, redressement, plateau... accident à l'arrêt de bus décembre 2024, nécessité de revoir l'arrêt des bus, lignes jaunes ...visibilité
- Croix du cœur (zone 50) chaussée étroite, nombreux accidents : les enfants venant de Bernex à la Plage font le détour par Bénand !
- D32 de Grange Blanche au carrefour de la Creto – carrefour de Chez Bochet (accidents) : limiter la vitesse ?
- Liaison en bordure de route départementale : au chef-lieu de Saint Paul du cimetière au carrefour de Praubert. Un projet est à l'étude pour le remplacement des conduites d'eau potable et eaux usés avec la CCPEVA, pour l'enfouissement des réseaux secs avec le SYANE et pour la création d'une liaison douce avec achat de terrains par la commune qu'il peut déléguer.

4c. Lancement de marchés

Des contrats se terminent cette année et il convient de relancer le marché pour :

- La restauration scolaire : Marie-Claire DUCRET et Mélanie GRIVEL assureront la préparation de la consultation avec la DGS.
- Le contrat des 2 photocopieurs (mairie et école) : Denis PINGET et Franck MARTIGNIERE s'occuperont du renouvellement avec la DGS.

Arrivée d'Emilie VIOLLAZ à 20h.

5. Décision sur le nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle qu'il peut déléguer (ou non) un certain nombre de missions aux élus pour le seconder.

Les missions assurées par l'adjoint en charge de l'urbanisme ne sont plus assurées en raison du départ de son attributaire, M LAURANT.

La question posée est comment s'organiser pour prendre en charge l'urbanisme : 1 adjoint ou 2 délégués.

Après débat, et étant donné qu'aucun élu ne souhaite reprendre le poste d'adjoint à l'urbanisme, le conseil propose de fixer le nombre d'adjoints à 4 et de désigner 2 délégués.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** que le nombre d'adjoints sera ramené à quatre.
- **CREE** deux postes de conseillers municipaux délégués à l'urbanisme.

Avec 16 voix pour et 2 voix contre.

6. Election d'un adjoint ou choix de conseillers délégués et fixation de l'ordre du tableau

Monsieur le Maire demande au conseil qui se propose pour assurer le poste de conseiller délégué à l'urbanisme en précisant les attributions :

- En charge de l'architecture, de l'intégration dans le site
- En charge de l'accès, du respect des lois nouvelles (*Zan, APERT, Energies ...*)

Trois élus se proposent : Benoît COLIN, Franck MARTIGNIERE, Emilie VIOLLAZ.

Un vote à bulletin secret s'ensuit :

Benoît COLIN : 14 voix

Emilie VIOLLAZ : 9 voix

Franck MARTIGNIERE : 7 voix

Le conseil municipal prend acte de la proposition du maire de nommer Benoît COLIN et Emilie VIOLLAZ comme conseillers délégués à l'urbanisme.

En cas de désistement d'un des deux délégués, monsieur Franck MARTIGNIERE deviendra conseiller délégué par arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le nouveau rang de Madame WIART Florine qui occupera donc la 4^{ème} place dans l'ordre des adjoints suite à la démission du quatrième adjoint.

7. Les commissions communales et de la CCPEVA

Monsieur le Maire sollicite les élus afin de compléter les commissions suite à la démission de Monsieur Thierry LAURANT.

- ✓ Pour la commission urbanisme : Monsieur Franck MARTIGNIERE intègre la commission et Monsieur Benoît COLIN en assurera la vice-présidente
- ✓ Pour la commission Appel d'offres : Madame Florine WIART devient titulaire et Madame Sandra REBUT suppléante.
- ✓ Pour la commission Finances et les groupes de travail : pas de remplaçant.

Et il est nécessaire également de remplacer Monsieur Thierry LAURANT, titulaire à la commission Pays d'Arts et d'Histoire de la CCPEVA. Monsieur Bruno GILLET, suppléant, se propose de devenir titulaire et Madame Emilie VIOLLAZ deviendra suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la nouvelle composition des commissions précisé ci-dessus
- **APPROUVE** la désignation de Bruno GILLET comme titulaire à la commission Pays d'Arts et d'histoire de la CCPEVA et Emilie VIOLLAZ comme suppléante.

8. AGENDA

Commissions communales

Mardi 11 mars 17h30 : commission travaux

Mercredi 12 mars 19h30 : commission finances

Diverses réunions et rendez-vous

Jeudi 6 mars 9h30 : RV avec M BOGEY de l'EPF (Etablissement Public Foncier)

Mardi 11 mars 18h : Conseil d'école des Faverges

Mercredi 12/03 : 14h CCPEVA Réunion pour étude de solarisation des parkings publics

Jeudi 20 mars 18h30 : conseil d'école du chef-lieu

Animations

Vendredi 7 mars : Sortie des femmes de Saint Paul (70 inscriptions)

CCPEVA et SIAC

Mardi 11 mars 18h : CCPEVA Conseil Communautaire

Mercredi 12 mars 18h : CCPEVA : réunion publique sur le RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal)

Samedi 15 mars 14h30 : SIAC, Inauguration des travaux de restauration éco morphologique et de protection contre les risques d'inondation de basse Dranse

Lundi 17 mars 8h30 : Visite sécurité au collège du Gavot (Denis)

Conseils municipaux


Jeudi 20 mars 20h

Mercredi 2 avril 19h (vote du budget)

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Jeudi 20 mars 2025 à 20h.**

La séance est levée à 21h20.

Secrétaire de séance,
M. COLIN Benoît



Le Maire
Bruno GILLET

